



## Bulletin d'adhésion « Garantie temporaire des véhicules (de moins 3T5) prêtés aux clubs pour l'organisation des épreuves et les parcours hors épreuves »

Valant conditions particulières - Contrat 7349932704 souscrit par Gras Savoye auprès de Axa Assurances

**Bulletin à compléter, signer et envoyer, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre de Gras Savoye et de la liste des véhicules à assurer à l'adresse suivante : GRAS SAVOYE Département Sports & Evénements.  
Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton. CS 70001. 92814 PUTEAUX CEDEX. 09 72 72 01 38 - ffc@grassavoie.com**

### L'ADHÉRENT

Nom du club : \_\_\_\_\_ Comité régional : \_\_\_\_\_

Nom du représentant légal : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### L'ÉPREUVE

Nom de l'épreuve : \_\_\_\_\_

Numéro d'attestation : \_\_\_\_\_ Comité régional : \_\_\_\_\_

Organisateur de l'épreuve : \_\_\_\_\_

### PÉRIODE DE GARANTIE

Date début : \_\_\_\_\_ (jj-mm-aaaa) inclus - date fin : \_\_\_\_\_ (jj-mm-aaaa) inclus

### ÉTENDUE DES GARANTIES

Nature des garanties définies dans les Conditions générales AXA	Montant de la garantie	Montant de la franchise
Responsabilité Civile circulation : - dommages corporels	Illimités - Avec limitation en cas de faute inexcusable à 1.000.000 € par véhicule et par sinistre sans dépasser 2.000.000 € par année d'assurance	Néant
- dommages matériels	100.000.000 € par véhicule et par sinistre dont 10.000.000 € pour les dommages matériels résultant d'incendie, explosion ou atteinte à l'environnement.	Néant
Recours à concurrence de	8.000 € par événement	Néant
Avance sur recours à concurrence de	16.000 € sans pouvoir excéder 80 % de la valeur du véhicule avant sinistre	Néant
Bris de glaces	Valeur de remplacement	76 €
Incendie et vol	VRADE (1)	1 000 €
Dommages tous accidents	VRADE (1)	1 000 €
Catastrophes naturelles / force de la nature	VRADE (1)	Franchise légale
Garantie du conducteur	150.000 €	Néant

(1) Valeur de remplacement à dire d'expert. Elle est limitée à 35 000 € pour les 4 roues et 15 000 € pour les 2 roues.

### TABLEAU DES COTISATIONS TTC PAR VÉHICULE

Nombre de véhicules à assurer	Pour une garantie d'1 journée / véhicule	Pour une garantie de 2 à 5 jours / véhicule	Pour une garantie de plus de 5 jours / véhicule
Jusqu'à 5 véhicules	60 €	75 €	108 €
De 6 à 10 véhicules	55 €	69 €	99 €
De 11 à 15 véhicules	45 €	57 €	81 €
De 16 à 20 véhicules	35 €	44 €	63 €
De 21 à 30 véhicules	33 €	40 €	55 €
De 31 à 40 véhicules	27 €	33 €	45 €
Parc supérieur à 40 véhicules	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter
Véhicules plus de 3T5	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter

**Exemple de prime : 10 véhicules assurés pendant 5 jours : prime = 10 X 69 €, soit 690 €.**

**Attention : pour que les véhicules soient assurés, il est impératif que la liste des véhicules (page suivante) soit communiquée à Gras Savoye 24 heures au moins avant l'épreuve.**

**LISTE DES VÉHICULES À ASSURER**

À adresser au moins 24 heures avant le début de l'épreuve pour obtenir la garantie.

Nom du club : \_\_\_\_\_ Nom de l'épreuve : \_\_\_\_\_

	Marque du véhicule	Modèle	Catégorie	Année de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	N° d'immatriculation
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					

**COTISATION APPLICABLE**

Nombre total de véhicules			
Prime par véhicule / jour	X		
Total			
Frais de souscription + Frais d'attentats (5,90 € + 3,80 €)	ou	8,10 €	dont 5,90 de taxe attentats
<b>TOTAL À PAYER à l'ordre de Gras Savoye</b>	=		€

**PÉRIODE DE GARANTIE**

Date début : \_\_\_\_\_ (jj-mm-aaaa) inclus - date fin : \_\_\_\_\_ (jj-mm-aaaa) inclus

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la relation font l'objet d'un traitement automatisé destiné aux activités des entités de notre groupe et à ses partenaires, mandataires, réassureurs, organismes professionnels et sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition sur ces informations conformément à l'article « Informatique et Liberté » de nos Conditions générales. L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance des Conditions générales référencées 460 002G téléchargeables sur le site www.ffc.fr

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature du représentant du club